

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 23 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 septembre 2025

SYSTÈMES D'INFORMATION - MAINTENANCE ET EXTENSION DU DISPOSITIF D'HYPERVISION DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE VILLE DE NIORT / CAN

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Florence VILLES.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Fabrice BARREAULT pouvoir à Frédéric NOURRIGEON, Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Florence VILLES, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Elmano MARTINS, Anne-Sophie GUICHET pouvoir à Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE pouvoir à Thibault HEBRARD, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Mélina TACHE pouvoir à Romain DUPEYROU, Valérie VOLLAND pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU, Lydia ZANATTA pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Thierry DEVAUTOUR, Guillaume JUIN, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Florence VILLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

SYSTEMES D'INFORMATION - MAINTENANCE ET EXTENSION DU DISPOSITIF D'HYPERVISION DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE VILLE DE NIORT / CAN

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Pour assurer une meilleure gestion technique et de pilotage des différents bâtiments et équipements de la Ville de Niort et de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), il a été mis en place la solution d'hypervision PANORAMA de l'éditeur CODRA.

Les prestations relatives à la solution logicielle d'hypervision sont suivies par la direction mutualisée des Systèmes d'Informations de la CAN.

Cette solution logicielle assure l'hypervision, principalement dans le domaine du Chauffage – Ventilation – Climatisation (CVC) en contrôle (supervision) et commande (réglage), mais également dans le domaine des espaces publics (éclairage public, gestion des carrefours à feux, ouvrages hydrauliques, arrosage). Certains sites relevant de la compétence de la Ville de Niort et de la CAN ont été équipés et d'autres ont vocation à l'être dans le cadre du marché à intervenir.

Cette solution nécessite un contrat comprenant :

- Une maintenance préventive annuelle ainsi qu'une maintenance curative ;
- La mise en place d'un support sous forme de « ticketing » ;
- Des prestations diverses telles que l'intégration de nouveaux sites ou de nouvelles fonctionnalités.

La Ville de Niort et la CAN ont décidé de constituer un groupement de commandes. La CAN est coordonnateur de ce groupement. Elle assurera donc la mise en place du contrat, de sa passation à sa notification, prendra également le cas échéant à sa charge la passation des marchés subséquents et des avenants.

Le groupement sera constitué, une fois la convention signée et rendue exécutoire, jusqu'à la fin de validité de l'accord-cadre, objet du groupement. Les modalités de fonctionnement du groupement sont décrites dans la convention jointe en annexe.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre d'une durée de 4 ans :

- A bons de commande pour la maintenance du dispositif d'hypervision ;
- A marchés subséquents pour chaque projet d'extension du dispositif d'hypervision.

Les dépenses sont prévues aux budgets pendant lesquels seront réalisées les prestations.

Le montant maximum sur 4 ans s'établit comme suit :

	Montant maximum contractuel en € HT	Montant maximum contractuel en € TTC (TVA 20%)
Communauté d'Agglomération du Niortais	200 000	240 00
Ville de Niort	200 000	240 000
TOTAL	400 000	480 000

Concernant les bâtiments et équipements exploités par la Ville de Niort, les dépenses de la direction des Services Informatiques de la CAN seront intégralement refacturées à la Ville de Niort, à travers les modalités de remboursement prévues par la convention de mutualisation de la direction des Systèmes d'Informations.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la constitution d'un groupement de commande avec la Ville de Niort pour la maintenance et l'extension du dispositif d'hypervision des bâtiments et équipements ;
- Approuve la convention constitutive de ce groupement de commandes ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer cette convention ainsi que tous les documents y afférent ;
- Approuve les caractéristiques essentielles de l'accord-cadre et autorise sa signature à l'issue de la procédure de passation ainsi que les marchés subséquents qui en découlent et tout acte y afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Florence VILLES

Claude BOISSON

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué